

résilition de bail d'un terrain municipal

Par absakal, le 26/04/2013 à 21:44

Bonjour

Je loue AVEC LOYER un terrain inculte avec un batiment de 130m2 a la mairie depuis 2010,en 2015 le bail ce termine ,

Question; peuvent-ils me reprendre le terrain?

PEUVENT-ILS le loue a une autre personne ou doivent ils le reprendre au non et pour la mairie?

Je vous remercie